



Strasbourg, le 28 février 2014

Michel HOFF, président

## Avis n° 90

### Actualisation de l'inventaire des ZNIEFF du « Sundgau et Jura alsacien »

Réunion du 31 mai 2012, point 5 et du 10 mai 2012

#### La demande

*Contexte* L'actualisation des ZNIEFF d'Alsace est engagée selon un découpage en huit territoires d'étude. Parmi eux figure celui du « Sundgau et Jura alsacien » pour lequel les travaux de prospection, d'identification et de délimitation des ZNIEFF sont achevés.

La modernisation nationale des ZNIEFF a débuté en 1995. Elle avait pour objectif de réactualiser les inventaires et d'homogénéiser les méthodes et critères utilisés pour l'identification des ZNIEFF. L'intérêt patrimonial définit la ZNIEFF qui doit reposer sur une liste d'espèces et d'habitats déterminants.

La méthodologie nationale prévoit que soient soumis à la validation du CSRPN la méthode de travail mise en œuvre pour l'élaboration des ZNIEFF et le résultat de son application, à savoir, la désignation, la description et la délimitation de chacune des ZNIEFF.

La démarche régionale de validation s'effectue en trois temps :

- validation de l'adaptation méthodologique par le CSRPN en séance plénière ;
- vérification des propositions de zones de type I et II par le groupe de travail ZNIEFF du CSRPN élargi à des experts territoriaux ;
- validation régionale des ZNIEFF par le CSRPN en séance plénière.

Le CSRPN a examiné les ZNIEFF de ce territoire d'études. Ainsi, comme prévu :

- il a procédé à un examen de la méthodologie mise en œuvre au mois de mai 2011 ;
- il a participé aux groupes de travail élargis à des personnes ressources, le 24 janvier 2012 ;
- il a validé formellement la démarche méthodologique et les résultats définitifs sur ce territoire d'étude le 31 mai 2012.



## Question

**Sur le territoire « Sundgau et Jura alsacien », le CSRPN a été invité à valider :**

- **la démarche méthodologique appliquée ;**
- **les ZNIEFF proposées (pertinence, description, délimitation) ;**

**et à formuler toute observation qu'il juge utile à l'amélioration de l'exercice.**

## Attendus

*éléments mis à disposition  
du CSRPN*

- dossier de séance du CSRPN du 10 mai 2012 préparé et présenté par Climax comportant les propositions de ZNIEFF de type I et de ZNIEFF de type II, sous forme de tableau de synthèse, de fiches descriptives et d'une carte détaillée de chacune des ZNIEFF.
- rapport du bureau d'études CLIMAX : Actualisation des ZNIEFF d'Alsace. Lot N° 4. Jura et Sundgau. Rapport d'avril 2012. DREAL Alsace / CETE de l'Est. CLIMAX. 50 p.
- présentations orales du bureau d'étude portant sur la démarche méthodologique et les résultats obtenus (23 mai 2013).

*contexte géographique*

La superficie de la zone d'étude est de 1019 km<sup>2</sup> soit de 12 % de la superficie de la région Alsace et comporte 166 communes.

Le périmètre du lot comprend deux régions naturelles homogènes : le Sundgau qui constitue l'essentiel de sa surface et le Jura alsacien à l'extrémité sud, au contact de la Suisse.

Le Sundgau est un plateau collinéen, comportant des parties hautes ayant résisté à l'affaissement du fossé rhénan et des dépressions ; il est structuré par son réseau hydrographique.

Le Jura alsacien, frange septentrionale du Jura, présente un relief accentué, caractéristique, composé de plis simples modifiés par les processus d'érosion et un climat montagnard.

*état des connaissances  
naturalistes*

La majorité des sites remarquables recensés se concentre dans le Jura alsacien, et, dans une moindre mesure dans les vallées de la Largue et de la Doller. La partie sundgauvienne n'a pas bénéficié, sauf exception, de l'inventaire ZNIEFF de première génération. Seul 4 % du territoire d'étude est couvert par les zonages ZNIEFF de première génération, ceux-ci étant essentiellement concentrés dans le Jura alsacien.

La première génération des ZNIEFF réalisée dans les années 1980-1990 identifiait au total 46 ZNIEFF de type I (1 046 ha) et 3 ZNIEFF de type II (4 035 ha) dans ce territoire d'étude.

*analyse de la démarche  
méthodologique*

L'ensemble de la zone a été étudié. La méthodologie régionale adoptée est basée sur des données postérieures à 1999 et sur des espèces déterminantes.



L'analyse des données a été correctement effectuée : l'identification des ZNIEFF a été réalisée à partir de l'exploitation des bases de données floristiques et faunistiques, à l'aide de la bibliographie qui a été dépouillée, ainsi que de prospections complémentaires de terrain effectuées dans le cadre de ce travail.

Le contexte éco-géographique a été étudié, les principales unités ont été décrites à partir de la bibliographie et des connaissances de terrain préalables du bureau d'étude. L'analyse des données réunies a été correctement effectuée.

Des remarques ont été faites sur les cotations des espèces déterminantes définies, accompagnées de propositions portant sur la faune, la flore et les habitats. La difficulté de proposer des ruisseaux, des pré-vergers, des forêts et autres habitats de lisières et de prairies de fauche dans l'état actuel de la méthode a été relevée.

La prise en compte du Milan royal a fait l'objet d'un ajustement de méthode. Les sites où l'espèce est nicheuse certaine avec au moins deux années de présence entre 2000 et 2011 ont été proposés en ZNIEFF de type I à l'exclusion des zones de chasse potentielle du Milan (qui couvrent environ 40 % du territoire considéré).

Les étangs qui répondaient aux critères d'éligibilité ont fait l'objet d'un classement en ZNIEFF de type I de manière à tenir compte du fonctionnement en réseau des étangs du Sundgau situés en rive gauche de la Largue tout en conservant un niveau d'information suffisamment fin. L'ensemble du massif boisé et des étangs forestiers ont été rassemblés en une ZNIEFF de type II.

Le CSRPN est conscient de la difficulté de description des ZNIEFF "écrevisses" désignées sur la seule présence d'une espèce confidentielle et maintient sa décision de confidentialité pour les espèces de ce genre.

L'état des connaissances sur les habitats (absence de cartographie des habitats hors sites Natura 2000) n'a pas permis d'utiliser cet indicateur de manière optimale.

107 ZNIEFF, parmi lesquelles, 102 ZNIEFF de type I (7 914 ha) et 5 ZNIEFF de type II (13 777 ha) ont été identifiées et décrites. Les ZNIEFF I représentent 6,9 % du lot « Sundgau et Jura alsacien » et les ZNIEFF de type II recouvrent 12 % du territoire d'étude.

On note une augmentation notable de la surface totale des ZNIEFF par rapport au zonage de première génération. La surface concernée passe ainsi de 44 à 187 km<sup>2</sup>, soit une augmentation de surface supérieure à 4 fois la surface initiale.

La méthode a été correctement appliquée. Les ZNIEFF ont été dans l'ensemble correctement délimitées et justifiées. La liaison entre ces dernières et les ZNIEFF des autres lots a correctement été traitée.



### Avis

**La méthodologie a été correctement appliquée. Les 102 ZNIEFF de type I et les 5 ZNIEFF de type II identifiées constituent un inventaire pertinent des richesses naturelles du « Sundgau et Jura alsacien » dans l'état actuel des connaissances compte tenu des caractéristiques du territoire d'étude et des données disponibles.**

**Les ZNIEFF sont globalement bien identifiées ; chacune des 107 ZNIEFF issues de cette démarche est correctement argumentée par une liste d'espèces déterminantes et sa délimitation est fondée sur des critères écologiques.**

### Recommandations

Le CSRPN recommande :

*inventaire du lot  
« Sundgau et Jura alsacien »*

- de compléter les ZNIEFF sur les zones connues pour leur intérêt écologique mais n'ayant pas pu être retenues en application stricte de la méthodologie ;
- de réaliser des inventaires complémentaires dans les zones peu prospectées, identifiées ;
- de procéder à l'examen fin des continuités géographiques entre les différents lots voisins et les ZNIEFF de la Franche-Comté ;
- de compléter l'analyse et la description du territoire afin de définir précisément les conditions écologiques de la zone et ses spécificités.

*évolution de la méthodologie  
pour l'inventaire permanent*

Le CSRPN conseille d'établir un bilan de fin d'exercice de modernisation afin d'identifier les points méthodologiques à améliorer :

- de revoir et de compléter la liste des taxons déterminants au regard des difficultés de désignation de ZNIEFF pour certains habitats (massifs forestiers, vergers, ensemble d'étangs, ruisseaux, etc.) ;
- de systématiser l'utilisation des habitats déterminants pour la désignation des ZNIEFF ;
- d'adopter une démarche homogène pour la délimitation des sites à chauves-souris ;
- de mettre en place des indicateurs et une méthode permettant de procéder à une analyse diachronique de l'évolution des ZNIEFF.

*cohérence avec d'autres  
politiques*

L'inventaire des ZNIEFF repose sur une approche exhaustive dans l'état des connaissances, univoque (purement scientifique) et plurispécifique. Le CSRPN considère que l'inventaire des ZNIEFF devrait fonder les axes stratégiques de définition des SCAP et de la TVB.